

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 1er février 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MILLOT) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN)
Membres absents : M. DESEILLE

OBJET**DE LA DELIBERATION****Budgets participatifs - Projets de la commission de quartier Chevreul-Parc - Modification**

Mme Popard, au nom des commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Au cours de sa réunion du 28 septembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé la liste des projets proposés par les commissions de quartier, dans le cadre de la mise en œuvre des budgets participatifs.

En ce qui concerne la commission de quartier Chevreul-Parc, la création d'un terrain d'accueil pour camping-cars rue des Verriers avait été entérinée. Or, le projet est en attente de la réponse de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie quant à l'obtention d'une subvention pour l'enlèvement des boues excavées du terrain. Il n'a donc pas pu être réalisé en 2009.

Pour le remplacer, la commission a proposé de lui substituer les deux opérations suivantes :

- l'ouverture du parc de la Colombière sur le parking Bourillot par la création d'une porte pour un montant de 17 000 € ;

- la réalisation, par un artiste contemporain, d'une œuvre peinte sur le grand mur situé à l'entrée du supermarché Casino rue d'Auxonne ; ce projet, porté par l'association du faubourg Saint-Pierre et le Consortium, est finalisé ; l'autorisation des propriétaires a été obtenue ; la Fondation de France assurerait le côté matériel (préparation du support, etc.), la Ville prenant à sa charge la rémunération de l'artiste, Loïc Raguénès, à hauteur de 10 000 € ; il s'agit de promouvoir un jeune talent dijonnais en lui donnant la chance de réaliser une œuvre visible par tous.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- approuver la modification des projets proposés par la commission de quartier Chevreul-Parc, à financer dans le cadre des budgets participatifs 2009, dans les conditions proposées ;

2- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 5/02/10

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

02 FEV. 2010

